

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23-315. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—. LE NUMÉRO 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

### A. Chavanne et le problème de l'AVS

Lors du débat sur l'AVS, au Conseil national, A. Chavanne a exprimé des vues originales qui ont eu un grand retentissement. Nous publions ci-après son intervention.

Il convient de se féliciter de la volonté des autorités d'améliorer l'assurance vieillesse et survivants sous la forme étatique que nous connaissons maintenant. Les avantages de cette formule sont évidents. Outre les frais de gestion relativement peu élevés, c'est la seule formule qui permette de s'adapter aux conditions particulières de très nombreux travailleurs.

Je pense, par exemple, aux transferts en cours de carrière. Quelle assurance pourrait mieux tenir compte de la situation d'un petit paysan qui doit abandonner sa ferme pour travailler en usine, qui mieux qu'une telle assurance d'Etat, saurait tenir compte des particularités du travail féminin, où nous voyons beaucoup de jeunes femmes engagées dans une profession au début de leur vie d'adulte, abandonner cette profession pour élever leurs enfants, puis revenir à un travail salarié, à mi-temps ou à plein temps. Seule une telle assurance peut couvrir les besoins de ces salariés qui sont très nombreux.

#### LES DANGERS DU SECOND PILIER

Mais je voudrais dire aussi que, personnellement, j'appuierais tous les amendements en faveur d'une augmentation de cette assurance pour pallier les dangers présentés dès maintenant par le fameux second pilier: assurances par les entreprises. On a dit qu'il était illusoire, qu'il était insuffisant, mais je crois qu'il faut dire plus: il est dangereux. Je m'explique. Dans le tiers des salariés qui bénéficient d'une retraite d'entreprise normale, il y a une grosse majorité de fonctionnaires et d'employés. Dans le tiers qui ne bénéficie

pas du tout de retraite d'entreprise, il y a essentiellement des ouvriers, des manuels. Alors, à une époque où l'on se doit, pour l'avenir de notre économie, de s'intéresser à un recrutement normal d'ouvriers particulièrement qualifiés, je pense qu'un système qui augmente la différence de statut entre employés et fonctionnaires d'une part, travailleurs manuels, d'autre part, est dangereux. On ne s'en aperçoit peut-être pas suffisamment actuellement, parce que de nombreux travailleurs étrangers exécutent ces travaux manuels, mais qu'en serait-il si, pour une raison ou pour une autre, ces travailleurs étrangers devaient s'en aller?

#### ON PEUT CRAINdre LE PIRE

Le recrutement des jeunes apprentis manuels devient de plus en plus difficile en raison de la différence trop grande de salaire et de statut entre le travailleur manuel et celui de bureau. Déjà certains milieux de pression, certains groupements patronaux mêmes ont prévu ce danger. On nous dit que l'on va améliorer ce pilier en assurant le libre passage: c'est la moindre des choses, car il est extraordinaire qu'on ait pu envisager une assurance vieillesse qui fait que lorsqu'un ouvrier, après dix ou quinze ans dans une usine, veut ou doit changer d'entreprise, il perd une grande partie de ses droits. C'est incompréhensible. Le libre passage certes, donnera une certaine efficacité à cette assurance d'entreprise, mais je pense qu'il reste insuffisant et tout ce que nous voyons nous fait craindre le pire. Si l'on ne croit pas au deuxième pilier, il est évident que l'on doit non seulement par sens de la justice sociale, mais par simple sens économique, renforcer l'AVS de la Confédération.

#### CE QUI EST VRAIMENT COÛTEUX

En effet, je suis toujours étonné d'entendre certains milieux s'opposer à l'AVS en la trouvant trop coûteuse.

Ce qui est coûteux, c'est d'avoir des assurances « vieillesse » insuffisantes qui obligent les personnes âgées à quitter leurs appartements, leurs habitudes de vie et à se réfugier dans des homes ou des hospices. Cela est, certes, désagréable pour les personnes âgées qui sont malheureuses de ces changements. Mais indépendamment de cela, l'organisation de maisons de repos pour personnes âgées non malades est certainement, par rapport aux dépenses d'une véritable assurance qui permettrait à celles-ci de vivre chez elles, plus coûteuse pour l'économie nationale. C'est pour ces raisons que, personnellement, j'appuierais les amendements qui seront présentés.

#### UNE INDEXATION NÉCESSAIRE

La remarque faite par des milieux patronaux, que le passage de 5 à 5,2% des charges sociales pourrait gêner notre industrie d'exportation ne me semble pas être valable. La connaissance que nous avons des salaires comparés en Europe et qui devrait s'accommoder, bien sûr, d'une étude du prix de l'énergie et de la fiscalité dans les différents pays fait qu'on ne peut pas dire que de passer de 5 à 5,2% met en question nos exportations. C'est peut-être vrai, mais aucune statistique ne nous permet de l'affirmer et même les statistiques insuffisantes que nous connaissons font penser le contraire.

Enfin, il semble qu'une indexation d'après le nouvel indice des prix à la consommation est absolument nécessaire. Ce sont les personnes pauvres qui ont le plus besoin de l'indice à la consommation, car c'est sur elles que pèse, dans les besoins essentiels de l'existence, l'augmentation du coût de la vie. Ce sont les loyers, les produits alimentaires qui grèvent d'une manière toute particulière le budget des gens modestes. Il faut donc qu'ils puissent voir automatiquement leur assurance s'adapter à leur augmentation.

A. CHAVANNE.

### Dans toute la Suisse, les inondations et les éboulements ont produit d'énormes dégâts

Les précipitations qui se sont abattues durant la nuit de samedi à dimanche sur toute la Suisse ont causé d'importants dégâts. En Suisse romande, c'est le canton du Valais qui a été le plus atteint. Les dégâts se chiffraient, selon les premières estimations, à plusieurs millions de francs.

Le Trient est sorti de son lit, entraînant dans ses eaux tumultueuses pierres, bois et débris de toutes sortes. Une partie du village de Vernayaz a été envahie par les eaux, et le hameau voisin de Mieville est menacé par le torrent en furie. Quant à la ligne internationale ferroviaire du Simplon, elle est coupée. Aucun train ne circulait dimanche matin entre Martigny et Saint-Maurice. Des cars ont été mobilisés pour assurer les transbordements. On ne sait jusqu'à quand la situation restera aussi difficile. La circulation routière, elle, est déviée par l'ancienne route située de l'autre côté du Rhône. Le pont ferroviaire franchissant le Trient entre Vevey et Martigny a été submergé par les eaux. L'infrastructure de la voie est fortement endommagée. Aussi, les trains directs internationaux sont-ils détournés par le Lötschberg, ce qui cause des retards très importants. Dans la région de Monthey, la Vièze est sortie de son lit et a envahi une partie de la plaine. La circulation a dû être détournée par Bex-Aigle.

Dans la région de Martigny, le trafic routier a été considérablement perturbé. Des centaines de véhicules étaient échelonnés vers midi, dimanche, sur plusieurs kilomètres, et étaient bloqués dans les rues de Martigny, le col de la Forclaz est fermé. Quant à la route du Grand-Saint-Bernard, elle est également coupée entre Sembrancher et Martigny. Seules les petites voitures devant effectuer des courses urgentes peuvent atteindre Sembrancher par le col des Planches.

#### Les inondations en Suisse romande

Dimanche soir, la situation s'était enfin normalisée en partie en Valais grâce à l'effort conjugué, des équipes de sauvetage, de déblaiement, et surtout grâce à l'amélioration des conditions atmosphériques.

Une dizaine de routes obstruées encore en début de matinée à la suite d'éboulements et d'inondations ont pu être ouvertes au trafic.

A Vernayaz, la route cantonale ainsi que la Ligne ferroviaire sont toujours coupées mais ici également la situation s'était fortement améliorée dimanche soir. Sur les 1200 habitants que compte la commune, plus de 700 avaient dû être évacués dans la nuit de samedi à dimanche pour être hébergés à Martigny et environs. Sur ces 700 sinistrés, plus de 500

avaient regagné dimanche leur demeure, le fleuve de boue et d'eau qui avait envahi les rues du village notamment ayant été endigué. Ces gens pourront passer la nuit dans leur demeure pour la simple raison que les chambres à coucher et les appartements sont situés au-dessus du rez-de-chaussée, seule partie des immeubles avec les sous-sols qui a été envahie par les éléments. On pense que aujourd'hui les autres personnes vont pouvoir regagner leur domicile.

#### DANS LE CANTON DE GENEVE

Les sapeurs-pompiers de la ville de Carouge, ont été mis en état d'alerte dimanche matin à la suite de la crue sensible des eaux de l'Arve à la suite notamment de la rupture d'une digue en Haute-Savoie. Devant la montée des eaux, une digue faite de sacs de sable a été construite, et un poste d'observation établi à la hauteur du Point de Sierne. Deux passerelles, situées sur l'Arve, à la hauteur de l'Ecole de médecine et du bois de la Bâtie ont été interdites à la circulation par mesure de prudence, bien que leurs piliers de soutènement aient pu être dégagés par la voirie des divers matériaux exerçant sur eux leur pression. Les services de la voirie restent sur place pour procéder sans délai à tout autre dégagement. Un grand pont à Saint-Georges cause

(Suite en dernière page.)

### Inondations dans toute la Suisse



Les grandes pluies de samedi ont causé des inondations dans toute la Suisse et de grands dégâts. De nombreuses routes et diverses lignes de chemin de fer ont été bloquées. Les régions du canton du Valais, d'Argovie et de Zurich ont été gravement affectées. Notre photo: la Route nationale 1 qui a été coupée par une chute de pierres près d'Aarbourg.

### Décisions du Parti socialiste vaudois

Le Comité directeur du Parti socialiste vaudois s'est réuni à Lausanne, le 19 septembre, sous la présidence du camarade Alfred Bussey, président cantonal. Il a pris acte de la décision du camarade René Villard de quitter le Conseil d'Etat à la fin de cette année.

Le Comité directeur a décidé de convoquer un congrès extraordinaire le 24 novembre 1968 à

Morges, qui devra notamment désigner le candidat du Parti socialiste vaudois à la succession de René Villard. Il a également arrêté l'ordre du jour provisoire du congrès, ainsi que diverses modalités relatives à la présentation des candidats et des candidates qui seront soumis au choix des délégués. Ces dispositions feront l'objet d'une communication particulière aux sections.

### Le Comptoir suisse a fermé ses portes

Le 49<sup>e</sup> Comptoir suisse a fini en beauté dimanche en présence d'une foule considérable. Pour la quatrième fois, le nombre des visiteurs a dépassé le million. Selon la tradition, la fermeture officielle a été marquée à 18 h., par un discours de M. Failliez, président du Comptoir suisse qui s'est réjoui du succès du 49<sup>e</sup> Comptoir suisse et a annoncé que le 50<sup>e</sup>, celui de 1969, sera marqué par diverses

manifestations. D'abord par la transformation de la grande halle, par l'organisation de l'exposition, par le renouvellement des jardins avec le concours de la ville de Lausanne. Les Chambres fédérales seront invitées à la cérémonie officielle qui marquera le jubilé de la Foire de Lausanne. La retraite et l'Hymne national suisse joués par le corps de musique de Pully ont mis un point final à cette cérémonie.

### ZURICH: Les électeurs et les allocations pour enfants

Le corps électoral du canton de Zurich devait se prononcer, au cours du dernier week-end, sur une initiative chrétienne-sociale et un contre-projet gouvernemental, concernant les allocations pour enfants. L'initiative chrétienne-sociale demandait que l'on fixe à 30 fr. par enfant et par mois l'allocation pour le premier enfant, et à 40 fr. par enfant et par mois pour les autres. L'âge limite devait être fixé à 18 ans, 23 ans pour les enfants aux études. Le Conseil d'Etat proposait 30 fr. par enfant et par mois, sans tenir compte du nombre d'enfants.

Actuellement, le canton de Zurich verse des allocations de 20 fr. par mois et par enfant jusqu'à l'âge de 16 ans (20 ans pour les enfants aux études).

L'initiative chrétienne-sociale a été rejetée par 75 932 voix contre 35 031, et le contre-projet gouvernemental a recueilli 71 514 oui contre 34 227 non. Ainsi, le canton de Zurich a suivi le Conseil d'Etat. Les partis radical, agrarien, socialiste ainsi que l'Alliance des indépendants et le Parti du travail soutenaient le contre-projet du Conseil d'Etat.

### Journée des banquiers: M. Celio annonce un déficit de 400 millions au budget de la Confédération pour 1969

Le conseiller fédéral Nello Celio a prononcé samedi à Zurich, à la journée des banquiers, son premier grand discours en tant que nouveau chef du Département des finances. Après avoir annoncé que le budget de la Confédération pour 1969, qui sera bientôt publié, prévoit un déficit de 400 millions de francs, il a exposé les grandes lignes du nouveau programme fiscal que le Conseil fédéral

a l'intention de soumettre aux Chambres. Les rapports entre la Confédération et les cantons pourront être revus, mais la Confédération mettra l'accent sur l'augmentation de l'impôt indirect. L'idée d'introduire en Suisse une taxe à la valeur ajoutée semble en revanche abandonnée. Toutefois, il faudra probablement, un jour, harmoniser notre fiscalité avec celle du Marché commun.

### Réunion du Comité central du POP

A l'issue de la séance qu'il a tenue à Lausanne, le Comité central du POP suisse a publié le communiqué suivant:

« Le Comité central du Parti suisse du travail a siégé à Lausanne samedi et dimanche. Il a maintenu les positions militaires en Tchécoslovaquie. Il a précisé qu'à son avis, une conférence mondiale des partis communistes et ouvriers ne pourra se tenir

que lorsque les conditions nécessaires à une discussion franche et libre seront réunies et s'est prononcé pour la suspension des travaux préparatoires à cette conférence. Il a réaffirmé les grandes lignes de la politique nationale, rappelé les principaux éléments de cette politique à l'attention de son neuvième congrès national qui doit se tenir à La Chaux-de-Fonds du 1<sup>er</sup> au 3 novembre prochain et fixé l'ordre du jour de ce congrès. »









## GENÈVE

## Les événements de Tchécoslovaquie

## Après un débat au Grand Conseil

Au nom du groupe parlementaire socialiste au Grand Conseil, Pierre Schmid a, comme l'on sait, déposé un projet de résolution, qui finalement n'a recueilli que l'approbation des socialistes contre les voix du centre et de la droite et l'abstention des communistes.

Nous ne reviendrons pas sur le texte de la résolution socialiste ou de son préambule dans lequel l'invasion de la Tchécoslovaquie était qualifiée de méprisable aventure. Par contre, il nous apparaît utile de publier les passages essentiels de l'intervention de Pierre Schmid.

Nous avons, quant à nous (les socialistes, réd.), condamné l'emploi de la violence militaire et économique. Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne la guerre du Vietnam, sans comparaison avec ce qui se passe en Tchécoslovaquie, cette guerre épouvantable avec les bombardements atroces sur les villes du nord, nous n'avons pas souvent eu l'occasion de vous voir réagir contre cette violence ! Et, lorsque la violence économique et quelquefois militaire s'abat sur de malheureuses populations d'Amérique du Sud qui veulent choisir librement leur voie, leurs dirigeants et leurs perspectives, nous n'avons pas souvent non plus l'occasion d'entendre les bourgeois proclamer votre volonté de lutter contre l'esprit de violence et l'esprit militaire.

Tout récemment encore, à l'occasion des événements de Grèce, où un peu-

ple a été empêché de se maintenir dans la voie qu'il avait choisie, et qui vit aujourd'hui sous une sévère dictature militaire, nous ne vous avons pas entendus vous exprimer contre cette violence en Grèce. Nous pourrions citer encore le Portugal et l'Espagne !

Quel silence !

Au contraire ! A plusieurs reprises également, l'un des deux députés (bourgeois, réd.) qui s'est exprimé tout à l'heure nous a violemment critiqués, pour ne pas dire plus, lorsque nous avons saisi l'occasion des événements de Grèce pour illustrer une fois de plus notre volonté de défendre une véritable démocratie partout dans le monde.

Il est donc évident qu'à l'occasion de ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie, notre parti ait une position différente de la majorité bourgeoise mais également différente de celle du Parti du travail.

M. Robert Ducret (rad.). Si peu !

M. Pierre Schmid. Si peu, vous l'avez dit, Monsieur Ducret, c'est peut-être parce que vous ne comprenez guère ces choses-là !

Pour nous, la démocratie est un bien sacré, il ne doit pas être violé ni par les pressions économiques, ni par les pressions militaires.

Après avoir parlé de l'attitude du Parti du travail et condamné la théorie du parti-guide, à moins qu'elle ne soit approuvée démocratiquement par le peuple, P. Schmid poursuit :

Nous avons cherché à connaître — et ce n'était pas facile — quelle était la position soviétique réelle, heureu-

sement une brochure de propagande russe nous est parvenue. Elle relate exactement la pensée soviétique. Nous l'avons comparée avec la position du Parti du travail et nous nous sommes rendu compte qu'en définitive ce parti, qui n'a peut-être pas terminé son évolution, a ceci de différent d'avec les communistes russes qu'il dit : **L'intervention militaire n'était pas justifiée ! Une intervention politique était suffisante !** (C'est nous qui soulignons, réd.).

Notre position n'est pas une attitude de provocation à l'égard du Parti du travail et c'est la raison pour laquelle, en présentant à vos suffrages notre résolution — nous n'en voterons pas d'autres — nous avons voulu examiner le problème tchécoslovaque dans son contexte général. Au surplus, et il faut bien le dire : ce qui a été écrasé, en Tchécoslovaquie, par les tanks soviétiques (je dis les tanks soviétiques) eh bien ! c'est le socialisme démocratique. C'est vers le socialisme dans la liberté que le peuple tchécoslovaque se dirigeait ; c'est vers un socialisme qui n'est peut-être pas celui que nous voulions mais celui que voulaient les Tchèques.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas nous associer à la résolution des partis bourgeois et nous vous proposons de voter celle que nous venons de défendre qui, elle, s'inspire d'un contexte bien plus valable et qui s'inscrit dans la volonté définie de notre parti de lutter contre la violence et pour la démocratie partout dans le monde !

(Applaudissements à gauche.)

Les représentations du Jubilé du Cirque Knie  
UN GRAND SUCCÈS

Le Cirque Knie a quitté Genève après un succès énorme durant dix-sept jours. La 26<sup>e</sup> et dernière représentation était placée sous le signe de la bienveillance. Une grande partie du bénéfice sera attribué à la Croix-Rouge suisse pour les victimes de la guerre au Biafra et à l'Hôpital de Butini.

En outre, le Cirque national suisse avait donné mercredi, le 4 septembre en matinée, une représentation gratuite à 4000 invités, soit : Amicale genevoise des sourdes, Asile Val-Fleuri, Asile des vieillards français, Association suisse des invalides, section de Genève, Clinique psychiatrique de Bel-Air, Centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge, Centre antituberculeux, Foyer Saint-Vincent, Hôtellerie populaire pour hommes, Armée du Salut, Hospice de convalescent Petit-Saconnex, Hôpital Courgas, Institut Florissant, Armée du Salut Montbrillant, Maison pour enfants sourds, Maison de la vieillesse Vessy, Maison de retraite du Petit-Saconnex, Association vaudoise des Petites Fa-Jeanne-d'Arc, Veyrier, Orphelinat Villa Jeann-d'Arc, Veyrier, Orphelinat Villa Mathilde pour filles, Institution d'Ecogia, Maison d'éducation Versoix, Orphelinat de Pinchat Carouge, Asile Notre-Dame-de-Compassion, Communauté d'Emmaüs, Maison de repos et de convalescence Satigny, Dispensaire catholique d'assistance et d'hygiène sociale, Cercle récréatif Bel Autonne, Association de parents d'enfants mentalement déficients, Etablissement d'infirmités Saint-François de Sales, Machilly, Village d'Aigues-Vertes pour handicapés mentaux, Chèvres par Onex, Clinique de pédiatrie, Pension Les Charmettes, Petit-Lancy, Centre psycho-social, Crèche de la nichée, Crèche de la Jonction, Fondation Nicolas Baugres, Le Mylla Satigny, Hospice général, Crèche des Pâ-

quis, Association des vieillards, invalides, veuves et orphelinat AVIVI, Hôtellerie populaire pour femmes Armée du Salut, Sport-Handicap.

Des nombreuses lettres adressées à MM. Frédy et Rolf Knie et aux artistes ont exprimé la reconnaissance des bénéficiaires.

Plus de 80 000 personnes ont assisté aux 26 représentations. La ménagerie a été visitée par plus de 44 000 personnes.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, le village roulant est parti pour Nyon, où notre Cirque national donna le même jour la première. Pour le reste de la tournée, le Cirque Knie parcourra encore vingt et une villes et villages en Suisse romande, au Valais, en Suisse centrale et au Tessin. Son dernier spectacle de la saison de jubilé 1968 aura lieu, le 24 novembre, à Bellinzone.

Apéritif à la gentiane

**SUZE**

préparé en Suisse exclusivement avec des racines de gentiane fraîches du Jura

MADAME

**Jean TREINA**

dans l'impossibilité de répondre personnellement aux innombrables marques de sympathie et d'estime qui lui sont parvenues, remercie tous ceux qui ont pris part à son grand deuil.

1<sup>er</sup> étage  
**LEPEK**  
confection  
68, rue du Rhône

**DIABLERETS**  
L'APÉRITIF PARFAIT

## PARENTS :

Le Service des loisirs du Département de l'instruction publique vous rappelle qu'il organise des

## Jeudis de sports pour écoliers

Athlétisme et jeux - Canoë - Cross-country - Cyclisme - Escrime - Football - Hockey sur terre - Rink-hockey - Tennis de table.

Renseignements: Service des loisirs, boulevard Saint-Georges 36, Genève, tél. 26 13 87.

## VAUD

FORCES MOTRICES  
HONGRIN-LÉMAN S.A. FMHL

Principal aménagement en Suisse de pompage-turbinage à forte capacité, complément des futures centrales thermiques et nucléaires.

**5 1/2 %** Emission d'un emprunt 1968  
de Fr. 30 000 000 nominal

destiné à poursuivre le financement de l'aménagement des forces hydrauliques en construction dans les Alpes vaudoises.

## Conditions de l'emprunt

Durée: 15 ans, remboursement facultatif dès la 10<sup>e</sup> année.

Titres: de Fr. 1000.— et de Fr. 5000.—.

Cotation: aux bourses de Lausanne, Bâle, Genève et Zurich.

**99.65 %**

Prix d'émission plus 0,60% demi-timbre fédéral sur titres.

Souscription: du 23 au 27 septembre 1968, à midi, auprès des sièges, succursales et agences des banques soussignées, ainsi que dans tous les établissements de banque en Suisse, qui tiennent à disposition des prospectus et bulletins de souscription.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

CRÉDIT SUISSE

UNION DE BANQUES SUISSES

BANQUE POPULAIRE SUISSE

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

## OFFRES D'EMPLOI

## VILLE DE CAROUGE

Une inscription publique est ouverte pour des emplois de

cantonniers au service  
de la voirie

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- jouir d'une bonne santé;
- être âgés de moins de 27 ans; les candidats dépassant cet âge et jusqu'à 40 ans révolus ne pourront être nommés que s'ils remplissent les conditions spéciales de la caisse de retraite;
- être de nationalité suisse et, pour les Confédérés, domiciliés à Genève. A titre égal, la préférence sera donnée à un citoyen genevois.

Tous renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à la Caisse municipale de la mairie, place du Marché 14, 2<sup>e</sup> étage.

Les offres manuscrites, accompagnées du questionnaire et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 octobre 1968.

Edouard TERRIER,  
conseiller administratif délégué

## L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ouvre une inscription pour le poste

d'adjoint au doyen  
de la  
Faculté des sciences

Les jeunes universitaires suisses qui désirent collaborer à l'organisation et à la direction d'une faculté en plein développement sont priés d'adresser leur candidature et leur curriculum vitae au secrétariat général de l'Université, rue Candolle 3, auprès duquel tout renseignement complémentaire pourra être obtenu.

## La Chaux-de-Fonds

## FORMIDABLE MARCHÉ AUX PUCES

SALLE DE LA CROIX-BLEUE - Progrès 48  
Samedi 28 septembre 1968, de 8 à 18 h.  
LA CHAUX-DE-FONDS

ORGANISÉ PAR LES ÉCLAIREURS SUISSES, BRIGADE VIEUX-CASTEL

Ramassage dans toute la ville,  
mercredi 25 septembre 1968,  
dès 13 h.



## SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE LA CHAUX-DE-FONDS

CÉRÉMONIE DU 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1968  
AU THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

## Programme:

Dès 10 h.:  
Début de la cérémonie  
Quatre pièces pour flûte, hautbois,  
clarinette, cor et basson  
Melchior Franck (1573-1639)  
Intrada Pavana Galliarda Flores  
musicales

Allocution de bienvenue

M. A. Favre,  
DIRECTEUR de la Société de Banque  
Suisse, La Chaux-de-Fonds

Allocution

M. H. Strasser,  
DIRECTEUR général de la Société de  
Banque Suisse, Bâle

Quintette à vent en sol min. op. 56,  
flûte, hautbois, clarinette, cor et  
basson

(Franz Danzi 1763-1826)

Allegretto Andante Menuetto

Allocution

M. André Sandoz,  
PRÉSIDENT de la ville de La Chaux-  
de-Fonds

Allocution

M. Carlos Grosjean,  
PRÉSIDENT du Conseil d'Etat,  
Neuchâtel

Quintette en mi b KV 452,  
W.-A. Mozart  
piano, hautbois, clarinette, cor et  
basson  
Largo-Allegro moderato Larghetto  
Allegretto

Solistes: Elise Faller, piano  
Jeanne Marthaler, flûte  
Françoise Faller, hautbois  
Alexandre Rydlin, clarinette  
Henri Bouchat, basson  
Robert Faller, cor

La Direction de la Société de Banque Suisse se fait un plaisir d'inviter cordialement à cette cérémonie TOUS les clients de la banque, anciens ou récents, permanents ou occasionnels, de même que toutes les personnes que cette manifestation pourrait intéresser à un titre quelconque.



VILLE DE  
LA CHAUX-DE-FONDS

## AVIS CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

En vertu des articles 28, 47 et 67 du règlement d'application de la loi sur la police du feu du 20 juillet 1962, toute installation nouvelle ou modification d'une installation existante (mazout - charbon - gaz) doit être annoncée à la Police du feu et fait l'objet d'une autorisation de l'autorité communale.

D'autre part, l'acquisition de citernes ou de réservoirs de ménage ne dépassant pas 1000 litres fait l'objet également d'une demande d'autorisation.

Le bureau de la Police du feu, 2<sup>e</sup> étage, Marché 18, donnera volontiers tous renseignements utiles à ce sujet et remplira les formulaires nécessaires pour les demandes d'autorisation.

DIRECTION  
DES TRAVAUX PUBLICS  
POLICE DU FEU



AUTO - ÉCOLE

F. Freytag

Ruche 42 — Tél. (039) 3 28 05

M. Donzé  
TAILLEUR  
RÉPARATIONS  
TRANSFORMATIONS

La Chaux-de-Fonds  
Rue Jardinière 15  
Tél. 039 2 98 33



von Gunten  
Verres de contact



Laboratoire  
équipé  
spécialement  
Faites un  
essai sans  
engagement

Av. Léopold-Robert 21  
Tél. 2 38 03



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

## Recrutement d'agents de police

La ville de La Chaux-de-Fonds met  
au concours quelques postes  
d'agent de police.

Les jeunes gens de nationalité suisse, âgés de 22 à 29 ans, désireux d'embrasser une profession offrant de multiples aspects (régulation du trafic, contrôle de la sécurité et de l'ordre publics, service des ambulances, service des premiers secours en cas de feu, etc.) sont invités à se renseigner auprès du commandant du corps de police, place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1<sup>er</sup> étage.  
Tél. (039) 2 10 17.

L'entrée en service est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 1969.

Les lettres de candidature manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae complet, doivent être adressées jusqu'au 15 octobre 1968 à la Direction de la police locale, 2301 La Chaux-de-Fonds.

La Chaux-de-Fonds, le 10 septembre 1968.  
DIRECTION DE POLICE

## Articles hygiéniques

Produit de qualité  
des USA  
5 fr. la douzaine  
MARQUES Vitrix 8 fr  
la douzaine; Durex  
7 fr. la douzaine; Sil-  
vertex. — Expédition  
prompte et discrète  
contre argent comptant  
remboursement  
ou au compte de  
chèques postal 80  
4396, E. Schneider,  
casse postale 121,  
Zurich 24.



Cirelan  
...homme  
...femme

## PRÊTS Banque EXEL

Discrets  
Rapides  
Sans caution  
Avenue  
Léopold-Robert 88  
Tél. (039) 3 16 12  
La Chaux-de-Fonds

## ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

20 septembre 1968  
**Naissance**  
Todaro Sylvia-Blanche, fille d'Angelo, horloger, et de Suzanne-Hélène née Othenin-Girard, originaire du Locle (Neuchâtel).  
**Mariages**  
Bois Philippe, avocat stagiaire, et Fuchs Beatrix-Katharina.  
Chevillet Jean-Michel, nettoyeur, et Baumann Marie-Claude.  
Bourquin Roland, graveur sur acier, et Stoll Gudrun-Maria.

## VAUD

## LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

### MONTREUX APPARENCE OU RÉALITÉ ?

Dans un fort intéressant article du « Journal de Montreux », M. A. Cardinaux nous parle des superstitions et des visions au « bon vieux temps ». Il nous dit notamment :

« Un autre chapitre, trop légèrement mis au rang des superstitions, touche les rapports prétendus avec des puissances occultes ; au début de l'époque qui nous intéresse (du XVI<sup>e</sup> siècle), nos « anciens » voyaient beaucoup d'« esprits », de « spectres », de « fantômes », de « toques », de « tout-blancs », de « servants », de « lutins »... »

« Quand les Bernois arrivèrent (1536), ils punirent très sévèrement tous ceux qui prétendaient avoir eu ces visions... et bientôt personne n'en parla plus, ouvertement tout au moins ! »

« Véritablement, on vit moins de ces apparitions, car si l'on n'y a pas été rendu attentif, des manifestations peu sensibles passent absolument inaperçues, tandis que l'imagination de l'homme est telle qu'il lui suffit d'avoir entendu parler d'un fait extraordinaire pour être à l'affût, et que la moindre apparence se change pour lui en réalité. »

« Nous verrons, selon des témoins dignes de foi, des cas explicables et d'autres qui le sont moins... »

Pendant qu'il y est, nous espérons que M. Cardinaux parlera également des visions actuelles et qu'il nous confiera si, lorsque son rédacteur en chef, M. Cevey, conseiller national radical, voit se profiler dans l'avenir un siège de conseiller d'Etat, c'est une apparence qui peut se changer en réalité.

### L'ORIENT ON EN DOUTE AUSSI

Une polémique a opposé dans les colonnes de la « Feuille d'Avis de la Vallée de Joux », le député socialiste P.-A. Meylan à un certain M. P.-L. Meylan, qui pour être son homologue, ne partageait guère les idées du premier, en particulier au sujet de notre armée. Des lignes écrites par le grand conseiller socialiste, nous retiendrons celles-ci : « Merci à M. Paul-Louis Meylan de ses observations à l'article que j'avais eu l'honneur d'insérer dans la « Feuille » du 4 septembre 1968 et qui était intitulé : « La Tchécoslovaquie et nous ». Libre à lui de croire que la politique militaire de la Suisse est parfaite et digne de tous les éloges. »

« Si j'en pense autrement, c'est pour moi une affaire personnelle et basée sur des faits réels. »

« Que le parti auquel j'appartiens délègue deux représentants au Conseil fédéral ne change rien à l'affaire. »

« Les décisions de notre haute autorité exécutive ne reflètent du reste ni l'opinion de MM. Tschudi, Celio ou n'importe quel autre conseiller fédéral. »

« C'est au contraire la décision d'un collège de sept personnes. Parmi ces « sept sages », les uns sont progressistes, d'autres le sont moins ou pas du tout. »

« Le Parti socialiste me laisse écrire en toute liberté d'esprit. »

« M. P.-L. Meylan est très audacieux d'affirmer que l'armée suisse est capable de faire respecter la liberté de notre territoire face à une armée d'invasion du type de celle qui est entrée en Tchécoslovaquie. »

« Nous pourrions ainsi faire mieux, avec nos cinq millions de Suisses, que les quatorze millions de Tchèques. »

« Il n'y en a point comme nous. Le plus simplement du monde je me permets d'en douter. »

Et nous aussi ! Vêbé.

## Lausanne: Extension du chauffage urbain

Le chauffage urbain doit alimenter prochainement en énergie thermique l'ancienne école de médecine, quelques immeubles sis à la rue Docteur-César-Roux, à la rue de la Caroline, au passage Perdonnet, ainsi que le complexe garage-parking-piscine de Mon-Repos.

Ces nouvelles installations représenteront environ 10% de la puissance abonnée d'aujourd'hui et rendront plus rationnelle l'utilisation du réseau et de l'appareillage de production.

Pour notre réseau de chauffage urbain, la future piscine couverte sera notamment un consommateur très apprécié. En effet, la chaleur à basse température qui lui est nécessaire, le chauffage des bassins à 22/25° C et la production d'eau chaude sanitaire à 40° C pour les douches, permettent d'obtenir une grande chute de température sur le réseau primaire issu de la centrale de Pierre-de-Plan. En outre, sa forte consommation d'énergie durant la période d'été absorbera la totalité des calories produites par l'usine d'incinération des ordures ménagères, ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'une partie de cette énergie doit être détruite dans le Flon.

La pose des nouvelles canalisations se fera de façon classique ; un caniveau en béton armé sous chaussée renfermera les deux conduites en acier d'un diamètre de 150 mm. maintenues par des supports à billes permettant la libre dilatation et isolées thermiquement avec de la laine minérale pour limiter les pertes à une valeur tolérable.

Evidemment, le montage de telles conduites impliquera l'ouverture de chaussées depuis la Solitude jusqu'à l'avenue du Tribunal-Fédéral en passant par les rues de la Caroline, de l'Ancienne-Douane, de Marterey et de Sainte-Beuve.

Le service de l'électricité prendra, de concert avec les responsables du génie civil, de la pose des tubes d'acier et de l'isolation, toute mesure utile afin de limiter au minimum les perturbations de la circulation des véhicules et des piétons. Toutefois, conscients des désagréments qui découleront de nos travaux, nous tenons à nous en excuser auprès des intéressés tout en espérant qu'ils comprendront l'utilité de cette tâche.

La mise en chantier a commencé le 23 septembre et, sans circonstances imprévues ou conditions météorologiques déplorables, se terminera à fin décembre 1968.

